



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Territoire 0 chômeur : pourquoi un veto ministériel contre la création d'emplois  
Question écrite n° 10333

### Texte de la question

M. René Pilato interroge M. le ministre du travail et des solidarités sur la suspension du conventionnement de deux « territoires zéro chômeur de longue durée ». Le projet territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) a pour finalité de garantir le droit à l'emploi pour toutes et tous. Expérimenté depuis 2016, il repose sur une coopération locale entre acteurs publics, privés et associatifs, afin de proposer à toute personne durablement privée d'emploi un travail en CDI, à temps choisi, dans des entreprises à but d'emploi (EBE). Ces emplois, supplémentaires à ceux déjà existants, sont utiles aux territoires et financés en partie par la réaffectation des coûts liés au chômage de longue durée. À ce jour, 83 territoires sont engagés et plus de 5 600 personnes sont sorties de la privation d'emploi. Dans ce cadre, l'association Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) a exprimé sa profonde indignation face à la décision du Gouvernement démissionnaire de mettre son veto au conventionnement de nouvelles EBE sur les territoires de Costa Verde (Corse) et de Bouffémont-Attainville-Moisselles (Val-d'Oise), alors même que ces territoires avaient été habilités quelques mois plus tôt par ce même Gouvernement. Ce blocage prive immédiatement ces territoires de la création de 55 emplois supplémentaires, pourtant attendus par les habitants et les acteurs locaux. Le Gouvernement invoque un motif budgétaire lié au projet de loi de finances 2026, alors que, d'une part, ce budget n'a pas encore été examiné par le Parlement et que, d'autre part, les crédits nécessaires avaient bien été inscrits sur le budget 2025, sans quoi l'habilitation initiale n'aurait jamais pu être décidée. Cette décision est d'autant plus incompréhensible qu'un rapport d'évaluation du 23 septembre 2025 du Haut-commissariat à la stratégie et au plan salue les bons résultats de l'expérimentation TZCLD. Selon les chercheurs, avec les TZCLD la probabilité d'être en emploi augmente de 74 points de pourcentage en moyenne sur deux ans. Aussi, il lui demande comment il justifie ce revirement qui envoie un signal très négatif à l'égard de la lutte contre le chômage de longue durée et quelles garanties il peut apporter aux territoires habilités et aux personnes concernées afin que leur engagement dans ce projet ne soit pas compromis par des décisions contradictoires de l'État.

### Données clés

**Auteur :** [M. René Pilato](#)

**Circonscription :** Charente (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10333

**Rubrique :** Emploi et activité

**Ministère interrogé :** [Travail et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Travail et solidarités](#)

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [21 octobre 2025](#), page 8595